

PETR DU SOISSONNAIS ET DU VALOIS



CANDIDATURE AU
PROGRAMME LEADER
2022-2027

COMPLÉMENTS
SEPTEMBRE 2023



Fonds européen agricole pour le développement rural :
l'Europe investit dans les zones rurales

A large, multi-tiered stone tower with a prominent red door, set against a clear blue sky. In the foreground, a large crowd of people is gathered on a grassy area, some sitting on blankets. The scene appears to be an outdoor event or festival.

SOMMAIRE

p4

LIVRABLE 1

Note détaillée précisant les modalités renouvelées quant à la démarche partenariale et d'animation proposée relative au Comité de programmation

p6

LIVRABLE 2

Nouvelle proposition de composition du comité technique, en cohérence avec la dimension partenariale évoquée au livrable 1 et représentative au regard des différents thèmes de la stratégie

p8

LIVRABLE 3

Note détaillée précisant les modalités concrètes et opérationnelles portant sur l'articulation de l'ingénierie LEADER avec celle présente sur le territoire

p12

LIVRABLE 4

Note détaillée décrivant de manière opérationnelle les modalités de suivi envisagées avec les services de l'autorité de gestion régionale.



www.paysdusoissonnaisvalois.fr





LIVRABLE 1 :

Note détaillée précisant les modalités renouvelées quant à la démarche partenariale et d'animation proposée relative au Comité de programmation

1.1. Les actions en interne

- Mise en place de groupes de travail thématiques
- Mise en place un outil collaboratif en ligne (drive commun, boucle whatsapp)
- Rencontres et échanges avec les autres GAL
- Invitations de témoins des autres GAL aux premières réunions
- Trouver un partenariat avec un GAL ayant déjà bénéficié d'un programme LEADER
- Établir des lien avec les services ESS et vie étudiante pour mobiliser des acteurs
- Organisation d'un eductour du territoire pour faire partager une connaissance commune de l'ensemble des enjeux
- Création d'un séminaire de lancement avec le comité de programmation, le comité technique et le club des référents pour présenter le programme, les grands axes et la méthode retenue
- Mise en place d'ateliers de sensibilisation pour accompagner les référents dans leurs missions

1.2. Les actions de communication

CAMPAGNE DE COM SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

Publications sur les groupes Facebook locaux

Création et animation d'une page LinkedIn

Montée en puissance de l'instagram Soissonnais Valois pour valoriser les actions LEADER

Création d'un site Internet dédié

MISE EN PLACE DE TEMPS D'ÉCHANGES INFORMELS

Un format Apéro ou Petit Déj LEADER pourrait permettre des rencontres entre les membres du comité de programmation mais aussi avec les potentiels porteurs de projet. Ces derniers pourraient alors poser des questions, mieux s'approprier les objectifs - les premiers porteurs de projet pourraient y présenter leurs projets aux intéressés, à ceux qui veulent se lancer.



1.3. Les actions vers les porteurs de projets : utiliser des méthodes d'animation collaborative

PARRAINAGE

Mise en place d'un système de parrainage pour accompagner les néo porteurs de projets avec des anciens (exemple: recruter des parrains au Pays Picard ou à l'UCCSA)

AGRICULTURE EN CIRCUITS COURTS

Animation/ actions de communication sur les lieux de ces circuits :

- sur les marchés locaux,
- dans les structures de ventes directes (p. ex. : Les saveurs de Taux, la Ferme de Brice ou les Jardins de Pontarcher) pour faire des acteurs du secteur des relais du dispositif

ATELIERS DE CO-CRÉATION

Mise en place d'ateliers de co-création regroupant des membres de la communauté locale : des résidents, des entrepreneurs, des enseignants chercheurs, autorités locales, etc. en vue de répondre à des problématiques concrètes en faisant naître des idées innovantes.

Possibilité de faire appel à un facilitateur (ex. Good formation à Paris) / des techniques de facilitations : Ateliers Innovation (P. ex. Brainstorming ou World Café) Ateliers de résolution de problèmes (p. ex. Les chapeaux de BONO).

MISE EN PLACE DE LIVING LABS / LABORATOIRES VIVANTS

Solution innovante permettant de mettre en relation les parties prenantes locales qui n'ont habituellement pas l'habitude de travailler ensemble (habitants, agriculteurs, filières universitaires et post bac locales, autorités locales). L'objectif est de tester «grandeur nature» des services, des outils ou des usages nouveaux.

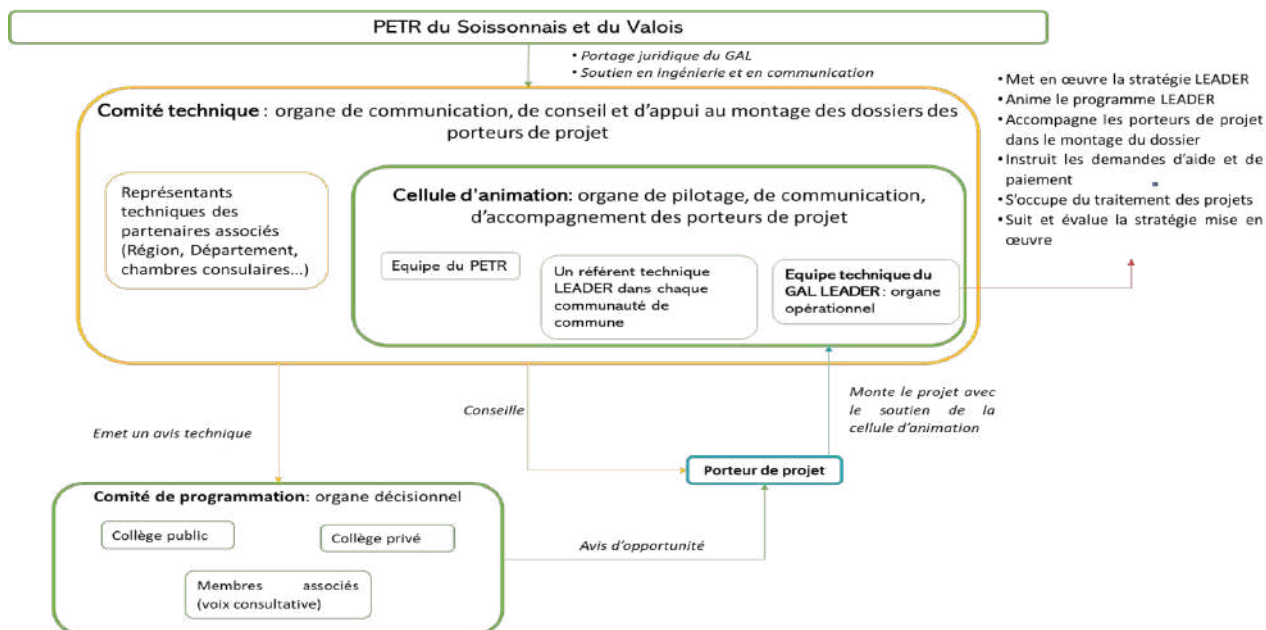
Tout cela se passe en coopération entre des collectivités locales, des entreprises et milieux de la formation. Il s'agit de favoriser l'innovation ouverte, partager les réseaux et impliquer les utilisateurs dès le début de la conception.

LIVRABLE 2 :

Nouvelle proposition de composition du comité technique, en cohérence avec la dimension partenariale évoquée au livrable 1 et représentative au regard des différents thèmes de la stratégie

2.1. Pilotage et Suivi

Le chargé de mission LEADER sera en lien constant avec l'**autorité de gestion** du programme. Des représentants du Conseil Régional seront invités au comité de sélection.



■ Le PETR du Soissonnais et du Valois est une structure récente qui a été officiellement créée au 1er janvier 2019.

■ Durant les premières années, en dehors d'un animateur, devenu directeur de la structure, elle s'appuie principalement sur les ingénieries présentes au sein des 4 EPCI qui le composent.

■ Pour accompagner les porteurs de projets, **un(e) animateur(trice)** sera recruté(e). Cet agent bénéficiera de l'appui administratif du chargé de mission administration.



2.2. Pour composer ce comité technique, l'animateur s'appuiera sur plusieurs niveaux de coopération :

- En **interne** des EPCI membres avec les **référents thématiques** (développement économique, tourisme, ESS, circuits courts, commerce, petite ville de demain, mobilité, espaces verts, services techniques...). De plus il bénéficiera aussi de l'appui technique de fonctions supports au cas par cas (juridique, financière, RH, marchés...).
- Une **place prépondérante** sera confiée à **l'autorité de gestion** et à ses agences pour pouvoir être le garant du bon fonctionnement du GAL.
- **Les partenaires extérieurs** comme les chambres consulaires, des GAL voisins, le conseil départemental et ses agences (le CESER, le CRT, Aisne Tourisme, le CRII ...) et des personnes publiques ou privées pouvant amener une expertise technique, financière ou sectorielle seront aussi conviés en fonction des dossiers.
- L'objectif de ce comité technique est d'être suffisamment adaptable pour offrir un **accompagnement sur mesure** aux porteurs de projets.

LIVRABLE 3 :

Note détaillée précisant les modalités concrètes et opérationnelles portant sur l'articulation de l'ingénierie LEADER avec celle présente sur le territoire

3.1. Au sein des collectivités membres du PÉTR :

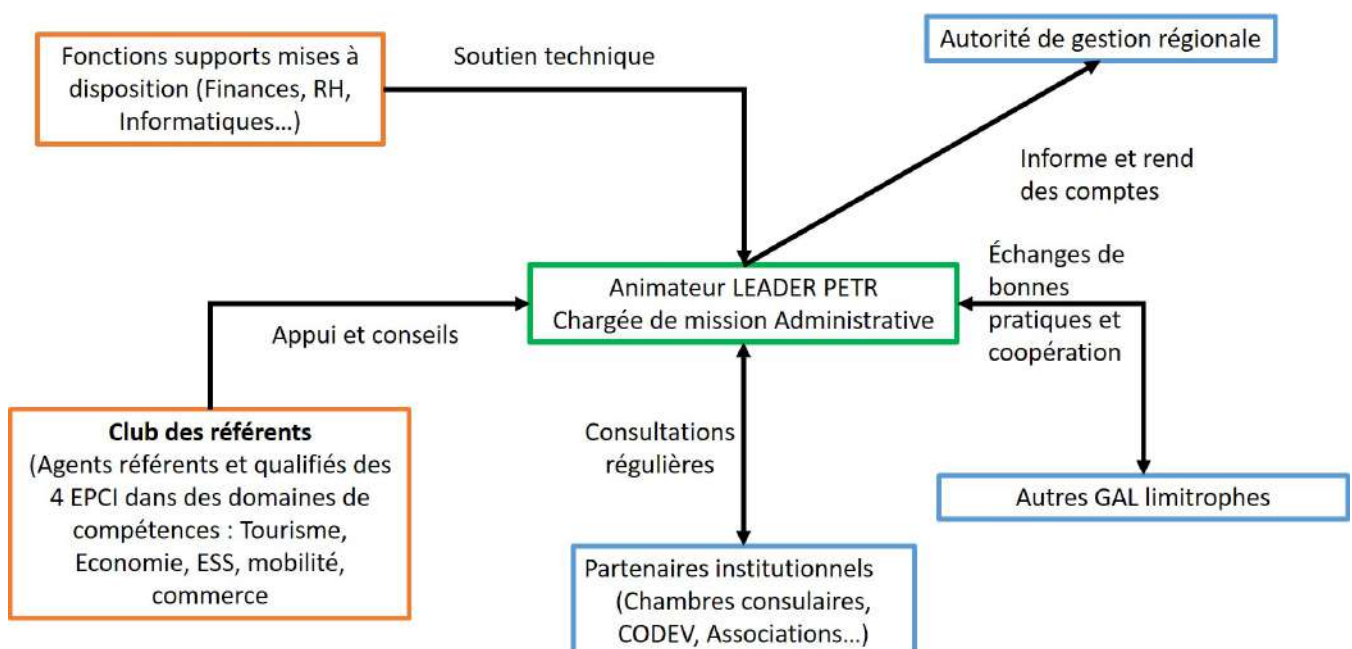
- Appui des DGS des quatre collectivités
- Appui technique des différents agents et services des EPCI en fonction des thématiques et des expertises nécessaires : Office de Tourisme, service commerce, ESS... création d'un pool de ressources humaines techniques mobilisable.
- Nomination de référents par champs d'expertise

3.2. Au sein du PÉTR :

- Recrutement d'un animateur Leader à temps plein
- Appui à mi-temps du Chargé de mission Administration et finances

3.2. Au delà :

- Prise d'attache avec les GAL voisins et leurs chargés de mission
- Participation et/ou animation de réunions avec les homologues





3.3. Les instances

LA CELLULE D'ANIMATION

La cellule d'animation est **l'instance du quotidien** du GAL. Elle est composée de l'équipe du PETR, des représentants des EPCI et des référents pertinents en fonction des dossiers et des porteurs de projets.

C'est une structure informelle qui vient à animer, organiser la formation interne et les opérations de communication pour faire vivre le programme LEADER.

Cette cellule fait vivre les dossiers, alimente les outils collaboratifs et prépare les CoTech.

LE COTECH

Le CoTech est **l'instance de préparation** du GAL. Il est composé de la cellule d'animation, de l'autorité de gestion régionale et des différents partenaires techniques du territoire.

Il se réunit au moins 4 fois par an. Il prépare les dossiers et synthèse des projets qui seront évalués en comité de programmation. C'est une instance d'orientation et de conseil. Il évalue l'éligibilité des dossiers et sert aussi d'outil d'orientation pour encourager les coopérations entre porteurs et GAL autour de thématiques communes.

Il est force de proposition pour faire vivre le programme LEADER.

LE COMITÉ DE PROGRAMMATION

Le comité de programmation est **l'instance de décision** du GAL. C'est une assemblée mixte et paritaire composée d'un **collège public** et d'un **collège privé**. Il se réunit au moins une fois par semestre. Les convocations, dossiers et ordre du jour sont envoyés un mois avant la date de convocation.

Il émet des avis d'opportunité sur les pré-projets et note les différents projets qui lui sont soumis.

Cette instance est aussi l'occasion de présentation de bonnes pratiques, de formations et d'échanges sur l'évolution stratégique du GAL.

3.4. Les ressources propres au PETR

L'ANIMATEUR(TRICE) LEADER

Le cœur de l'animation du GAL du Soissonnais Valois sera assuré par l'animateur LEADER du PETR. Compte tenu qu'il s'agit ici d'une **primo candidature**, une attention particulière sera mise sur l'expérience du futur(e) chargé(e) de mission. Un profil expérimenté ayant déjà, dans le meilleur des cas, animé un dispositif LEADER ou à défaut maîtrisant parfaitement l'environnement des aides européennes sera privilégié.

Parmi ses premières missions, il lui sera confié **l'acclimatation des différents acteurs du territoire** (comité de programmation, club des référents, porteurs potentiels de projets) à travers une série d'animations et de formations en différents points du territoire pour insuffler une dynamique territoriale.

Il sera aussi chargé de **tisser des liens avec les GAL voisins** (Pays Chaunois, de Thiérache, du Sud de l'Aisne, du Pays compiégnois...) pour échanger des bonnes pratiques, envisager des synergies et des complémentarités entre les projets et les porteurs de projets

LA CHARGÉE DE MISSION ADMINISTRATIVE

Véritable cheville ouvrière du PETR, la chargée de mission de coordination administrative et financière viendra en appui logistique, administratif et financier de l'animateur. Déjà recrutée au sein du PETR, elle assumera l'ensemble des suivis, des tableaux de bords et veillera au bon déroulé des dossiers.

Ce duo doit permettre à l'animateur de concentrer sur l'accompagnement des porteurs de projets et sur la mise en avant du programme GAL LEADER sur le territoire.

3.5. Les ressources mises à disposition par les EPCI

LE REPRÉSENTANT TERRITORIAL

Chacun des 4 EPCI désignera un représentant pour représenter son territoire au sein du CoTech. Par défaut, il est considéré que les DGS des collectivités sont membres de ce CoTech.

LE CLUB DES RÉFÉRENTS

Afin d'assurer une **expertise technique** auprès des porteurs de projets et du comité de programmation, il est proposé de mettre en place un "club des référents", consistant en un ensemble d'agents des quatre EPCI disposant d'une ou plusieurs compétences clés.

Des référents en matière de mobilité, d'économie, de tourisme, d'insertion, d'économie sociale et solidaire, d'illectronisme, de commerce, d'espaces verts, de travaux ou encore les responsables petites villes de demain, ont déjà été fléchés pour constituer un annuaire.

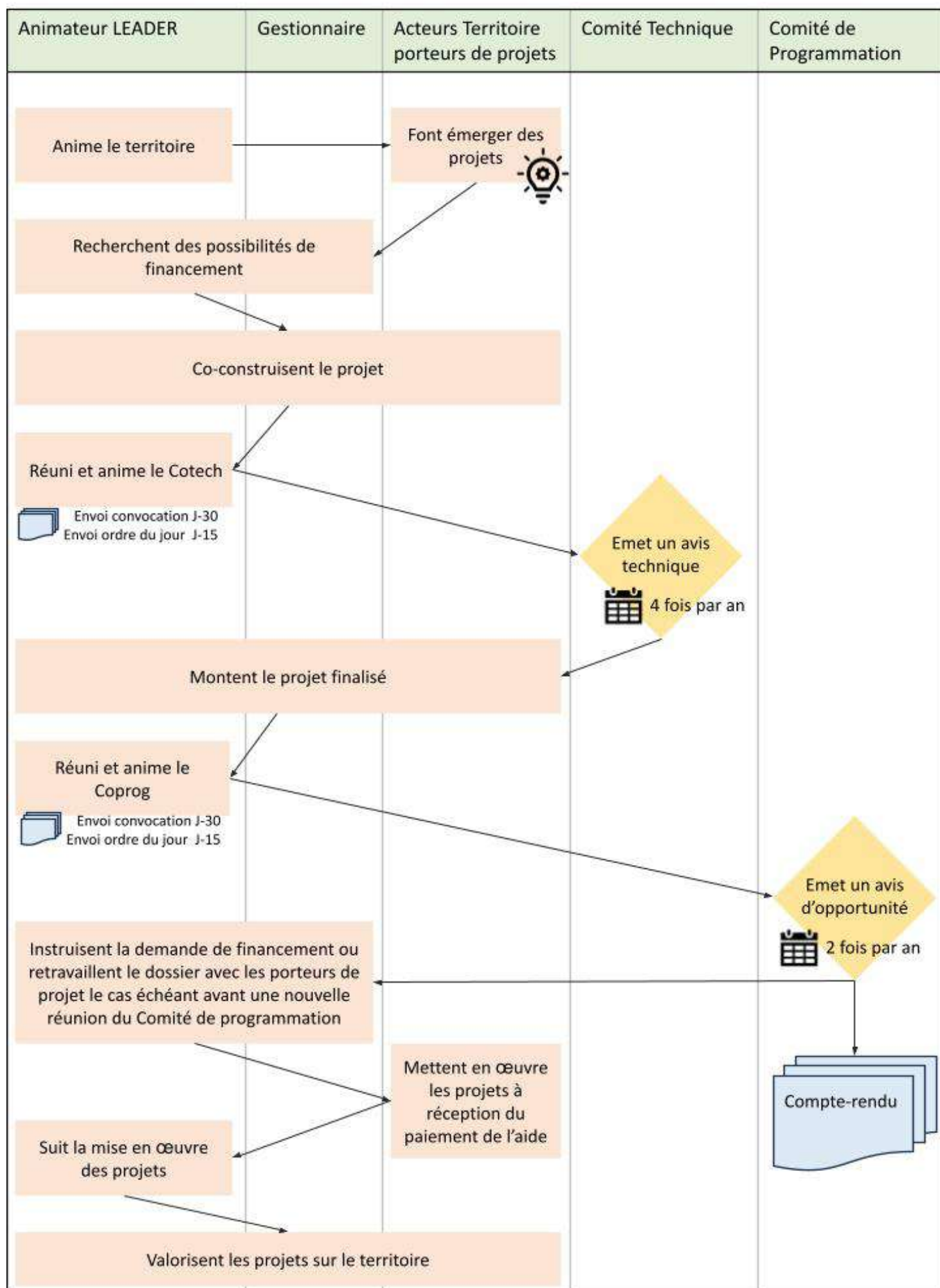
L'animateur LEADER les réunira au début du programme, puis régulièrement par la suite, pour expliquer les mécanismes, assurer l'acculturation de ces agents et les mettre dans une dynamique positive de projet..

Leur mission est de servir à la fois d'analyste pour les projets mais aussi de **relais vis-à-vis de la société civile**.

FONCTIONS SUPPORTS

En complément, le PETR bénéficiera comme prévu au titre du conventionnement entre lui et ses EPCI membres de pouvoir s'appuyer sur les **fonctions supports** telles que l'informatique, les RH, la Commande publique, les finances ou les services juridiques pour compléter le cas échéant ses besoins.

PROCESS – PROJETS LEADER





LIVRABLE 4 :

Note détaillée décrivant de manière opérationnelle les modalités de suivi envisagées avec les services de l'autorité de gestion régional

4.1. Outils collaboratifs mis en place

- Invitation de l'autorité de gestion régionale aux différentes réunions du comité technique et de programmation
- Mise en place d'un accès informatique aux dossiers (dossier drive commun permettant un suivi en direct des dossiers et un agenda interactif partagé)
- Envoi des comptes rendus de réunions.
- Association de l'autorité de gestion aux différents supports de communication
- Mise en place d'un temps formel d'échanges et de points d'étapes semestriel à travers un copil restreint PETR / EPCI / Autorité de gestion.

4.2. Modalités de notation des différents projets

Le futur chargé de mission proposera, au regard des prescriptions européennes et régionales, au comité de programmation, une grille de notations des différents projets permettant une bonne adaptation aux besoins du GAL. Cette grille fera également l'objet d'échanges avec l'autorité de gestion avant sa validation finale

Cette proposition de grille de notation doit être établie avec le comité de programmation. Elle sera adoptée lors de sa première réunion.



4.3. Relation avec Autorité de gestion régionale

Le GAL du Soissonnais Valois propose tous les six mois une réunion **entre l'autorité de gestion régionale et la cellule d'animation**.

A cette occasion, une **revue de projets** et des prospectifs aura lieu pour évaluer entre autres la perception du programme LEADER sur le territoire, la nature des projets, les éventuelles difficultés rencontrées et **l'évaluation en temps réel** du projet initial au regard de la pertinence de la répartition des enveloppes financières.

Chacune de ces réunions fera l'objet d'une **focale sur les crédits consommés** et sur les prévisions de consommation en fonction des projets en cours.

Une **focale géographique** sera aussi réalisée.

L'invitation sera envoyée un mois avant ainsi que l'ordre du jour précis. Les dossiers seront accessibles via un outil collaboratif en ligne.

L'AGR pourra évidemment proposer des sujets à ajouter à l'ordre du jour de ces réunions.

Cette **instance de dialogue** doit permettre d'anticiper les évolutions du programme et d'être force de proposition pour le comité de programmation.

Elle est aussi l'occasion pour l'AGR de présenter des problématiques rencontrées sur d'autres territoires ou des bonnes pratiques à copier.